

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Depuis le 8 septembre 2020, les séances du conseil municipal de la Ville de La Pocatière sont tenues en présentiel pour certains membres du conseil et par visioconférence pour d'autres. L'enregistrement audio des séances du conseil ainsi tenues est publié sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil et par visioconférence, le lundi 2 novembre 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

246-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 19 octobre 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

247-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

248-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 7 au 31 octobre 2020, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 30 octobre 2020 ainsi qu'au journal des salaires du mois d'octobre 2020, le tout totalisant une somme de 794 305 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 794 520,29 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Règlements d'emprunt numéros 03-2002, 9-2003 (8-2004), 4-2004 et 12-2010 - Emprunt par billets - Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	2 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 novembre 2020
Montant :	783 400 \$		

ATTENDU que la Ville de La Pocatière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 novembre 2020, au montant de 783 400 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes ou l'article 1066 du Code municipal du Québec et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

137 500 \$	0,65000 %	2021
140 200 \$	0,75000 %	2022
142 700 \$	0,90000 %	2023
145 400 \$	1,05000 %	2024
217 600 \$	1,15000 %	2025

Prix : 99,07100

Coût réel : 1,30878 %

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

137 500 \$	1,46000 %	2021
140 200 \$	1,46000 %	2022
142 700 \$	1,46000 %	2023
145 400 \$	1,46000 %	2024
217 600 \$	1,46000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,46000 %

3 CAISSE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE

137 500 \$	1,47990 %	2021
140 200 \$	1,47990 %	2022
142 700 \$	1,47990 %	2023
145 400 \$	1,47990 %	2024
217 600 \$	1,47990 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,47990 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

249-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de La Pocatière accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 novembre 2020 au montant de 783 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 03-2002, 9-2003 (8-2004), 4-2004 et 12-2010. Ces billets sont émis au prix de 99,07100 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Règlements d'emprunt numéros 03-2002, 9-2003 (8-2004), 4-2004 et 12-2010 - Emprunt par billets - Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Pocatière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 783 400 \$ qui sera réalisé le 9 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
3-2002	13 400 \$
9-2003 (8-2004)	560 000 \$
4-2004	76 900 \$
12-2010	133 100 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 12-2010, la Ville de La Pocatière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

250-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	137 500 \$	
2022	140 200 \$	
2023	142 700 \$	
2024	145 400 \$	
2025	148 000 \$	(à payer en 2025)
2025	69 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne l'amortissement annuel de capital prévu pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 12-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour ledit amortissement, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 11-2020 concernant les nuisances

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 11-2020 concernant les nuisances.

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille dépose séance tenante le projet de règlement numéro 11-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Lise Bellefeuille, conseillère

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 12-2020 relatif à la prévention incendie

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 12-2020 relatif à la prévention incendie.

M. le conseiller Steve Leclerc dépose séance tenante le projet de règlement numéro 12-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Disposition de biens - Nomination du responsable

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 août 2020, le règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires, lequel règlement est entré en vigueur le 12 août 2020;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 7-2020 inclut, à la section 4 du chapitre II, des mesures applicables à la disposition des biens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un responsable pour l'application desdites mesures;

251-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide inspecteur en bâtiment de la Ville, responsable de l'application des mesures relatives à la disposition des biens de la Ville, telles que libellées, lesdites mesures, à la section 4 du chapitre II du règlement numéro 7-2020;

D'AUTORISER M. Thériault, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Acquisition d'une camionnette 2021

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une camionnette a été autorisée par résolution lors de la réunion du comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière tenue le 23 septembre 2020, et que des résolutions des municipalités partenaires confirmant cette autorisation seront transmises à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois concessionnaires d'automobiles;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, dans une fiche synthèse datée du 26 octobre 2020;

252-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat auprès du concessionnaire Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Ltée, d'une camionnette GMCL - Chevrolet de marque 1500 Silverado, année 2021, pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 40 895,48 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, la soumission de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Dubé soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tous les documents relatifs à l'acquisition et à l'enregistrement de ce véhicule à la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Acquisition de caméras thermiques

CONSIDÉRANT que l'acquisition de caméras thermiques pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière a été approuvée par courriel par les maires des municipalités partenaires de la Ville, soit les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Saint-Onésime-d'Ixworth et de Saint-Roch-des-Aulnaies, et que des résolutions confirmant ces approbations seront transmises à la Ville;

253-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'acquisition, auprès de Boivin & Gauvin inc., faisant affaires sous la dénomination 1200 Degrés Équipements, de deux caméras thermiques FLIR K-55 pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 13 385 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie, de signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Ras L'Bock inc. - Aide financière sous forme de crédit de taxes

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 8-2020, pourvoyant à l'adoption d'un programme aux fins d'accorder aux entreprises une aide sous forme de crédit de taxes;

CONSIDÉRANT que Développement économique La Pocatière, organisme responsable de la gestion de ce programme, a analysé la demande d'admissibilité de Ras L'Bock inc. à ce programme, en lien avec la construction du bâtiment situé au 134, rue du Parc-de-l'Innovation, à La Pocatière;

CONSIDÉRANT que Ras L'Bock inc. est une entreprise se classant dans la catégorie B dudit Programme, étant une entreprise stratégique et créatrice d'emplois;

254-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENTÉRINER l'admissibilité de Ras L'Bock inc. au programme de crédit de taxes créé aux termes du règlement numéro 8-2020 de la Ville de La Pocatière, et ce, dans la catégorie B, conditionnellement toutefois au respect par cette entreprise des conditions stipulées audit règlement. Le crédit de taxes sera applicable au montant des taxes foncières payables, excluant les taxes de services et autres tarifications, selon le pourcentage dégressif prévu au règlement pour cette catégorie, le tout étant applicable à compter de l'année 2020;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programmation des Services récréatifs, culturels et communautaires - Conception - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que les Services récréatifs, culturels et communautaires (SRCC) ont procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs de services de conception graphique;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Anny Morin, directrice des SRCC, qui a procédé à l'analyse des offres reçues;

255-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER au meilleur offrant, soit à Signé Cathy Design, le contrat relatif à la conception graphique des programmations des Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville de La Pocatière, pour une période de deux ans, soit pour les années 2021 et 2022, et de décréter, à cette fin, une dépense correspondant aux facturations émises par le fournisseur en fonction des tarifs indiqués à l'offre de prix soumise;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Local au 2^e étage de l'hôtel de ville – Bail en faveur de MicroCrédit KRTB

256-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail à être consenti par la Ville de La Pocatière en faveur de MicroCrédit KRTB relativement à un local situé au 2^e étage de l'hôtel de ville, identifié comme le bureau 3, pour une période de deux ans commençant le 1^{er} janvier 2020, et ce, aux loyer, termes et conditions stipulés audit bail;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Célébration des mariages et des unions civiles - Services de la célébrante - Entente

257-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telle que rédigée, l'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, relativement au mandat qu'elle accepte comme célébrante de mariages et d'unions civiles pour la Ville, et d'autoriser M. Cédric Gagnon, directeur général et des ressources humaines, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Statut de M. Benoit Pelletier

CONSIDÉRANT que M. Benoit Pelletier, pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, n'a pas suivi la formation de base dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que ladite formation de base est exigée pour conserver le titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT que M. Pelletier s'occupe très bien de l'entretien des véhicules et équipements du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière et qu'il a démontré de l'intérêt pour continuer à effectuer ces tâches;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt pour la Ville de garder M. Pelletier à son emploi à ce titre;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 239-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 octobre dernier comportait une erreur sur la date de changement de statut de M. Pelletier;

258-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ANNULER la résolution numéro 239-2020 à toutes fins que de droit;

DE RETIRER à M. Benoit Pelletier, à compter du 4 janvier 2021, le titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

D'ATTRIBUER à M. Benoit Pelletier, à compter également du 4 janvier 2021, le titre d'aide technique à l'entretien des véhicules et équipements du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière. Le taux horaire de la rémunération de M. Pelletier à ce titre sera celui de la catégorie « Autres activités » du contrat de travail des pompiers.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme de subvention de fonctionnement des SRCC - Distribution

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un montant de 8 000 \$ dans les sommes prévues au budget pour le programme de subvention des SRCC pour le fonctionnement ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par M^{me} Élisabeth Bercegeay dans une fiche synthèse datée du 20 octobre 2020;

259-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER les subventions suivantes aux organismes ci-après identifiés, savoir :

Club de judo La Pocatière	484 \$
Club de patinage artistique de La Pocatière inc.	746 \$
Association du baseball mineur de La Pocatière inc.	765 \$
Gymnastique Gymagine inc.	4 184 \$
Hockey mineur du Kamouraska inc.	1 821 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Restauration des aménagements des sentiers pédestres de la montagne du Collège - Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que le site de la montagne du Collège est un joyau naturel et distinctif au coeur de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire de ce site, la Corporation de la montagne du Collège, projette de réaménager les sentiers de la montagne du Collège pour les rendre sécuritaires et accessibles à tous;

CONSIDÉRANT que le réaménagement des sentiers a aussi pour objet de les rendre accessibles aux pompiers en véhicule tout terrain afin qu'ils puissent intervenir, en cas de feu, jusqu'au sommet de la montagne;

CONSIDÉRANT que la Corporation de la montagne du Collège entend déposer une demande de subvention dans le cadre d'un programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers;

CONSIDÉRANT que la collaboration avec la Corporation de la montagne du Collège pour restaurer les aménagements des sentiers pédestres constitue l'action retenue en lien avec l'objectif spécifique de sécuriser les installations de la montagne du Collège au point 6 de l'axe d'intervention : Infrastructures, parcs urbains et environnement du Plan d'action 2020-2021 de la Politique familiale et amie des aînés de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus par la Corporation de la montagne du Collège permettront d'améliorer la pérennité, la sécurité et la qualité desdits sentiers ainsi que la qualité de l'expérience des amateurs d'activités de plein air dans ce site exceptionnel;

260-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie le dépôt, par la Corporation de la montagne du Collège, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA), en rapport avec son projet de réaménagement des sentiers de la montagne du Collège et prie le ministère de l'Éducation de retenir ce projet comme une priorité pour le milieu pocatois.

Appel à la mobilisation pour les tout-petits - Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule du 15 au 21 novembre 2020, représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales ou nationales qui soutiennent la petite enfance, et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a adopté une Politique familiale et amie des aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre au mouvement, que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société, et que la Grande semaine des tout-petits constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

EN CONSÉQUENCE,

261-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière signifie son appui au mouvement de la Grande semaine des tout-petits et s'engage, conformément à sa politique familiale, à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

La seule question adressée au conseil porte sur le sujet suivant :

- Règlement sur les nuisances - Bruit causé par les freins Jacob.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

262-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 30.